

---

# Appel Régional à Projets Politiques Educatives Grand Est 2021 (« ARPPEGE »)

---

## *Cahier des charges*

### **ATTENTION**

Cette année les dossiers de demande de participation à l'appel à projets sont dématérialisés. Ils doivent être rédigés sur le portail « Démarches simplifiées » **après la création d'un compte pour l'établissement par son directeur**, dont vous trouverez les coordonnées dans ce cahier des charges.

Le directeur d'établissement devra fournir le numéro de SIRET de l'établissement pendant la procédure de création du compte.  
Le site de réponse à l'appel a projet fermera le 24 mai 2021 à 23h59.

## Préambule et définition

L'Agence régionale de santé (ARS), le service régional de l'alimentation (SRAL) et le service régional de la formation et du développement (SRFD) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) lancent conjointement à destination des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) un appel à **projets** ayant pour finalité l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel, leur réussite et leur épanouissement personnel en tenant compte de l'évolution du système éducatif et des publics accueillis.

L'annexe 2 de la note de service DGER/SDPFE/2021-216 du 24 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la promotion de la santé dans les établissements d'enseignement et de formation agricoles (cf lien en annexe 1 du présent document) précise les grandes étapes de la méthodologie de **projet** en éducation pour la santé et promotion pour la santé. La démarche ainsi décrite est tout à fait transposable dans les autres domaines couverts par cet appel à **projets**.



### Quelques précisions...

**Un projet correspond à un ensemble cohérent d'actions** programmées dans un calendrier, répondant à des objectifs issus d'un diagnostic partagé :

- les besoins observés par les professionnels/partenaires et/ou entourage du public ciblé et les données issues de la littérature de l'établissement ;
- les demandes et préoccupations exprimées par la population ciblée ;
- les réponses existantes au sein de l'établissement et/ou dans l'environnement proche (actions existantes, offres/ressources humaines sur le territoire, dispositifs, équipements de proximité...).

Un projet concerne un ensemble de classes ou une population bien identifiée (ex : délégués de classe, internes...) et donne lieu à une évaluation de l'équipe éducative.

**Tout projet est présenté en conseil intérieur et/ou en conseil de perfectionnement selon le public visé, validé en conseil d'administration et s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement.**

*NB : Un projet ne peut résulter de la seule sollicitation d'un partenaire extérieur.*

Un **projet** peut concerner tout un EPLEFPA, un ou plusieurs de ses centres. Les projets peuvent revêtir un caractère pluriannuel (jusqu'à deux années scolaires consécutives). **Le projet doit être écrit dans sa totalité même si la participation financière demandée dans le cadre du présent appel à projet ne concerne qu'une partie du projet.**

Pour être retenus, les projets doivent comprendre **budget** équilibré et répondre au présent cahier des charges notamment en ce qui concerne :

- les **bénéficiaires** des projets
- les **thématiques** traitées

ainsi qu'à :

- des **critères de sélection**.

## Bénéficiaires des projets éligibles :

Les projets proposés doivent bénéficier :

- aux élèves et étudiants ;  
ou
- aux apprentis ;  
ou
- conjointement à ces deux publics (public mixte).

## Thématiques éligibles :

Les projets sont éligibles en fonction des thématiques traitées et des publics bénéficiaires :

Thématique	Elèves Etudiants	Apprentis	Public mixte
Insertion scolaire, sociale et professionnelle : réussite, égalité des chances et lutte contre le décrochage, accompagnement et suivi éducatif. <sup>(1)</sup>	Oui	Non	Oui
Citoyenneté et valeurs de la République, égalité fille-garçons et lutte contre les discriminations. <sup>(1)</sup>	Oui	Non	Oui
Santé : alimentation et activité physique, éducation à la sexualité et au respect de l'autre, lutte contre les conduites addictives et conduites à risque... <sup>(1)</sup>	Oui	Oui	Oui
Education au développement durable : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets. <sup>(1)</sup>	Oui	Oui	Oui
Education au développement durable : économies d'énergie, écocitoyenneté, écomobilité. <sup>(1)</sup>	Oui	Oui	Oui
Autres thématiques que celles listées ci-dessus	Non	Non	Non

<sup>(1)</sup> Les annexes 1 à 3 précisent :

- les textes de référence et orientations du ministère en charge de l'agriculture pour les politiques éducatives dans l'enseignement agricole ;
- les prescriptions particulières aux actions en faveur de la promotion de la santé ;
- le contenu du Programme National pour l'Alimentation (PNA).

### Identifier la thématique : une réflexion à mener dès l'écriture du projet

Le choix de la thématique se fait en lien direct avec le diagnostic préalablement réalisé. Il se portera sur la thématique la plus liée aux résultats du diagnostic.

Il convient ainsi de s'interroger sur :

1. La politique de l'établissement (projet d'établissement) : est-elle cohérente vis-à-vis de cette thématique ?
2. L'environnement physique de l'établissement : est-il favorable, adapté, sécurisant par rapport au thème priorisé (enquête climat scolaire : sentiment de bien être) ?
3. L'environnement social : comment influence-t-il le thème ? Est-il soutenant, sécurisant, bienveillant par rapport au thème priorisé (enquête climat scolaire : sentiment de sécurité) ?
4. Les dispositifs déjà mis en œuvre par l'établissement et/ou les partenaires : sont-ils suffisants/en adéquation avec les causes de la thématique priorisée ?
5. Les comportements individuels sont-ils influencés par le manque de connaissance (« je ne fais pas car je ne sais pas ») ? Quels sont les autres aspects individuels à prendre en compte (compétences psychosociales, représentations, émotions, croyances, pouvoir d'agir...) ?

Il est préconisé d'inscrire les projets dans la démarche éducative globale de l'établissement. Les porteurs de projets veilleront à éviter toute redondance ou avec les référentiels et dispositifs réglementaires existants, y compris les unités facultatives.

## Le budget :

Il doit permettre d'apprécier le **volume global des moyens** mis en œuvre pour conduire l'intégralité du projet (**y compris les prestations gratuites, les avantages en nature**). Il ne doit pas se limiter à exposer les dépenses correspondant aux montants demandés au titre de l'appel à projets. Le budget est **équilibré** (recettes égales aux dépenses). Le **montant global demandé** au titre de l'appel à projet, sans distinction des financeurs de l'appel à projets (SRFD, ARS, SRAL) est saisi dans le champs intitulé « Produits : Participation ARPPEGE ».

La subvention allouée par l'appel à projets ARPPEGE se limite aux sommes demandées dans le **budget** présenté et ne prendra pas en compte les **dépenses exclues** de par leur nature.

L'enveloppe maximale accordée à chaque EPLEFPA est limitée à 5 000 euros par centre (lycées, CFA) tous projets confondus.



### **CES DEPENSES NE SONT PAS PRISES EN CHARGE PAR L'APPEL A PROJETS :**

- Le financement de la formation professionnelle continue, de colloques ou de séminaires professionnels,
- Les demandes entrant dans le domaine de la formation professionnelle continue des acteurs,
- La création de supports de communication isolés, les dépenses pour répondre à une obligation réglementaire, les études et diagnostics imposés par la réglementation (diagnostic du gaspillage alimentaire, mise en conformité d'installations...),
- La conception d'outils de prévention et d'éducation lorsqu'un outil équivalent existe déjà (Santé Publique France, MILDECA, IREPS...),
- Le soutien aux événements à caractère essentiellement festif,
- Les activités culturelles telles qu'inscrites dans les référentiels (ne pourront être prises en compte dans le cadre d'activités pluridisciplinaires ou dans une finalité autre que l'éducation socio-culturelle - ESC),
- Les charges de fonctionnement courantes de l'établissement qui relèvent de la compétence de la collectivité territoriale ou liées par exemple aux salaires (notamment la rémunération des personnels enseignants), aux investissements, à l'achat de denrées alimentaires.

## Critères de sélection des projets :

Les projets soumis à l'appel feront l'objet d'une évaluation et d'un classement en fonction des critères dont l'intégralité est détaillée en annexe 5. Une attention toute particulière sera réservée aux projets répondant aux critères suivants :

	Critères
Le projet mobilise / favorise :	la communauté éducative dans sa diversité, notamment les différentes catégories de personnels
	différents publics d'apprenants : (voie scolaire/apprentissage)
	des partenaires externes favorisant la mise en réseau et le travail concerté entre établissements d'enseignement agricole (dont actions portées par les réseaux nationaux de l'enseignement agricole) ou de différents acteurs au sein d'un même échelon local ou intégration du projet dans un dispositif territorial (ex. : programme alimentaire territorial...)
	des cofinancements (MILDECAS, MSA, Conseil Régional, Ministère de la Défense...)*
	les apprenants : en favorisant chez eux une démarche participative que ce soit dans la construction du projet ou dans sa réalisation

(\*) L'annexe 4 vous propose une liste de ressources et de cofinanceurs mobilisables sur des actions éducatives.

## Comment participer à l'appel à projets ?

Les demandes de subvention au titre de l'appel à projets ARPPEGE sont formulées en **renseignant en ligne le site :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arppege-2021>

**après la création d'un compte par le directeur d'établissement qui devra indiquer le numéro SIRET de l'établissement à cette fin.**

Dès le dossier de demande créé, il peut être rédigé en mode collaboratif par plusieurs rédacteurs de l'établissement. Le créateur du dossier peut à cet effet cliquer sur le bouton « Inviter une personne à modifier ce dossier » et renseigner le mél de la (des) personne(s) invitée(s) pour lui (leur) donner cette possibilité.

**Une fois le dossier finalisé, le chef d'établissement (titulaire du compte créé avec le SIRET de l'établissement) doit valider le dossier avant le 24 mai 2021 pour transformer le brouillon en dossier définitif.**

Précisions relatives aux différentes rubriques à renseigner :

Nom et fonction du porteur de projet : Il s'agit de la personne qui pilote l'exécution du projet, elle peut être différente du/de la directeur-trice d'établissement ou directeur-trice de centre.

Nombre et fonctions des membres de l'équipe impliqués dans le projet : Il s'agit des personnes ayant une part active dans l'écriture et/ou la conduite du projet.

Intitulé : Cette information est obligatoire, elle participe à l'identification du projet. L'intitulé doit être clair et explicite.

Thématique : A choisir dans la liste déroulante.

Éléments de diagnostic : Fruits d'un travail préalable d'observations et de constats s'appuyant sur des outils spécifiques et reconnus, toutes données recueillies, études, enquêtes locales (climat scolaire), rapports, relatifs au public cible du projet, sur une situation donnée dans le contexte global de l'établissement et source de

questionnement. La construction du projet doit s'adosser sur le résultat de cette phase préalable pour répondre de façon structurée et pertinente au questionnement précité.

Attention à ne pas se contenter de copier, citer ou s'appuyer sur des articles, de rapports, d'études traitant de la thématique identifiée de façon générale ou à l'échelle d'un territoire plus grand que celui du ou des établissements concernés par le projet.

Objectifs et finalités : Quel est le résultat ou la réalisation attendue du projet : quelles sont les étapes qui constituent l'ossature du projet, quelle évolution personnelle du public cible (savoir, savoir-être, savoir-faire, image de soi, des autres, transformation des représentations...)

Public concerné : il doit s'agir d'un groupe identifiable par une des caractéristiques définies au sein de l'établissement (voie/cycle de formation, classe, tranche d'âge..) ou un groupe ayant formulé un besoin en relation avec la thématique priorisée (préciser le besoin).

Effectifs d'élèves/apprentis concernés : Il s'agit du public cible du projet, sur lequel pourra être mesuré l'atteinte des objectifs.

Partenaires envisagés : Acteurs du projet autres que l'équipe éducative dans le projet. Il peut s'agir de la contribution d'un autre centre, d'un autre établissement ou de toute autre structure à l'élaboration, la conduite et l'évaluation du projet. Cette contribution peut être humaine, intellectuelle, matérielle ou financière.

Territoire concerné : Ne concerne que les projets comprenant des partenariats locaux s'inscrivant dans une dynamique « d'animation du territoire » (autres établissements, institutions..) notamment lorsque le public cible dépasse celui de l'établissement porteur de projet. **Ne pas renseigner dans les autres cas.**

Descriptif et modalités de mise en œuvre du projet : Après une présentation générale, répondre aux quatre questions : Qui, quoi,, où, comment (actions prévues) et quand (calendrier du projet). Les éléments portés ici doivent permettre au comité de sélection des projets d'apprécier les critères de sélection détaillés en annexe 5.

Modalités d'évaluation : indicateurs de résultat et de moyen : Avec quels outils sera mesurée l'atteinte des objectifs attendus (cf Objectifs et finalités), avec quelle unité de grandeur, par rapport à quelle valeur cible sera comparée et appréciée la valeur mesurée.

Valorisation du projet : Dans quelle mesure le projet sera reproductible, diffusable et disséminable et sous quelle forme (support, modalité).

Budget prévisionnel :

Charges : Pour chaque dépense, renseigner la nature de la dépense et son montant

Pour chaque nouvelle charge, répéter l'opération autant de fois que nécessaire en cliquant sur « + Ajouter un élément pour Charges »

Produits : La demande de participation ARPPEGE est à saisir en une seule fois dans le champ dédié « Produits : Participation ARPPEGE ».

Pour les autres recettes, indiquer leur nature (autofinancement par l'établissement) ou leur origine dans le champ « Source de financement » et leur montant dans le champ suivant (Montant). Répéter la saisie autant de fois que nécessaire en fonction du nombre de recette en cliquant sur le bouton « + Ajouter un élément pour Autres produits ».

***Il convient de vérifier l'équilibre du budget, le site n'effectue aucun contrôle sur la cohérence des informations saisies.***

## Pièces à fournir à l'appui de la demande de subvention

Le dossier renseigné en ligne doit aussi comprendre les devis des prestataires justifiant la nature, l'auteur et le coûts des prestations (la plus grande **vigilance** est recommandée en ce qui concerne la **qualité des intervenants extérieurs**, le nécessaire **respect des opinions**, des instructions du ministère de l'agriculture ainsi que la **sécurité des apprenants**). Les devis peuvent être joints un par un au dossier en cliquant sur « + Ajouter un élément pour Devis » chaque fois que nécessaire.

Le cas échéant, d'autres types de documents peuvent être utilement joints au dossier :

- qualification professionnelle des intervenants : pour ceux d'entre eux intervenant de façon rapprochée avec les apprenants (physiquement, intellectuellement ou émotionnellement), il appartient au chef d'établissement de s'assurer de la qualification professionnelle de l'intervenant et lorsque sa profession est réglementée, qu'il répond aux exigences réglementaires. Un justificatif peut utilement être joint au dossier (en fonction des professions : CV, lettre d'intention, inscription dans un registre, titre professionnel, diplôme....)
- plannings : si le calendrier du projet a été établi sur un document annexe sous forme de planning, il peut être joint via cette rubrique.
- autres pièces jointes (si nécessaire) : toute documentation sur le projet qui ne peut être saisie ou jointe dans les champs précédents (organigramme, diagramme...).



### **ATTENTION A LA QUALITE DES INTERVENANTS**

Les chefs d'établissements s'assurent de la qualification professionnelle des intervenants (inscription à l'ordre pour les praticiens, agrément DRAC pour les artistes, diplôme d'Etat pour les professions réglementées).

Le site <https://www.guichet-qualifications.fr/fr/dqp/index.html> peut être utilement consulté dans le doute

## Calendrier de l'appel à projet :

- ➔ Jusqu'au 24 mai 2021 : les établissements saisissent leur dossier à la DRAAF.
- ➔ Jusqu'au 26 juin 2021 : un comité de sélection constitué par la DRAAF (SRFD, SRAL) et l'ARS (et ses unités territoriales concernées) instruit au fil de l'eau les demandes de subvention. Au besoin, des informations ou éléments complémentaires peuvent être demandés aux établissements par les instructeurs.
- ➔ A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :
  - ↪ la DRAAF notifie aux établissements la suite donnée à leur demande.
  - ↪ une convention est signée entre le CRIPT et l'établissement bénéficiaire
- ➔ A la fin de l'année scolaire (ou du projet pour les projets pluri-annuels) :  
L'établissement fournit à la DRAAF selon les mêmes modalités un compte rendu et les factures acquittées.

## **Ou obtenir de l'aide, des informations supplémentaires ?**

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Grand Est propose gratuitement un accompagnement spécifique des EPLEFPA à la méthodologie de projet :

[https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle\\_url=1751433803AmhSMINfCDRUOVQyVTtTcwA+CjcAIQZvVzwFOFQ1W2EIOFRhBmZTN1xn](https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1751433803AmhSMINfCDRUOVQyVTtTcwA+CjcAIQZvVzwFOFQ1W2EIOFRhBmZTN1xn)

Pour toute question relative à cet appel à projet, vous pouvez vous adresser à :

Christophe PINEL, chargé de mission insertion et politiques éducatives

[christophe.pinel@agriculture.gouv.fr](mailto:christophe.pinel@agriculture.gouv.fr)

Tél : 03 26 66 20 78 / 06 23 76 53 34

Philippe CONCEICAO, chef du pôle éducation et animation

[philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr](mailto:philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr)

Tél : 03 87 74 10 94



## **ANNEXE 1 : Textes de référence relatifs aux politiques éducatives menées dans les établissements d'enseignement agricole**

[Circulaire DGER/FOPDAC/C2002-2005 du 7 juin 2012](#) : Mission d'insertion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;

[Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024](#) ;

[Note de service DGER/SDPOFE/N2008-2077 du 24 juin 2008](#) : Contrat cadre de partenariat en santé public ;

[Circulaire DGER/SDPFE/2017-445 du 17 mai 2017](#) : Éducation au Développement Durable (EDD) dans les établissements d'enseignement techniques agricoles publics et privés sous contrat ;

[Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2002 du 8 janvier 2007](#) : Modalités de mise en œuvre des orientations générales sur la politique globale de la vie scolaire ;

[Circulaire DGER/POFEGTP/C2002-2013 du 17 décembre 2002](#) : Orientations générales sur la politique globale de la vie scolaire ;

[Note de service DGER/SDPFE/2015-741 du 2 septembre 2015](#) : Mobilisation de l'enseignement agricole pour les valeurs de la République ;

[Convention nationale Alimentation Agri-Culture du 23 septembre 2011](#) entre le MAAPRAT et le ministère de la culture et de la communication ;

[Note de service DGER/SDPFE/2021-216 du 24 mars 2021](#) : Mise en œuvre de la promotion de la santé dans les établissements d'enseignement et de formation agricoles

[Note de service DGER/SDEDC/2020-781 du 17 décembre 2020](#) : Organisation de la rentrée 2021

## **ANNEXE 2**

### **Prescriptions particulières aux actions en faveur de la promotion de la santé**

**La promotion de la santé est définie dans la Charte d'Ottawa de la manière suivante :**

« Donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. »

Conscients de la nécessité de travailler ensemble, au sein de politiques communes, concertées et partagées, différents acteurs que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), ont décidé de soutenir collectivement des actions relevant de thématiques de leurs champs de compétences respectifs.

L'appel à projets prend appui sur un cadre national : la Stratégie Nationale de Santé (SNS) 2018-2022 et des priorités prévention qui en découlent.

- La stratégie nationale de Santé Sexuelle 2018-2020
- Le Programme National de Réduction du Tabagisme 2014-2019
- Le Plan Cancer 2014-2019 ;
- Le Plan d'action pour une rénovation de la politique vaccinale

Il répond également à différentes orientations régionales, notamment le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS Grand Est 2018-2022.

## ANNEXE 3 : Présentation du PNA 3

### Programme National pour l'Alimentation - Territoires en Action

La politique de l'alimentation, définie à l'article L1 (point I) du code rural et la pêche maritime (CRPM), a pour finalités « *d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique* » .

Abordant pratiquement toutes les dimensions de l'alimentation, qu'il s'agisse de la santé, de la nutrition, de l'aide alimentaire, de l'éducation, du gaspillage, de l'ancrage territorial, de l'économie circulaire, de la protection de l'environnement et de la biodiversité, le PNA propose une approche transversale et intégrative s'adressant à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations...). Il s'inscrit également dans le projet agro-écologique porté par le MAA.

Il est ainsi structuré par :

#### TROIS AXES THEMATIQUES

- **Justice sociale** : améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, renforcer l'information du consommateur, lutter contre la précarité alimentaire ainsi que l'insertion et la réinsertion par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : « jeter moins, c'est manger mieux », s'appuie, en particulier, sur la diffusion de bonnes pratiques, l'éducation des jeunes et le développement des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés.
- **Éducation alimentaire** : passe notamment par une valorisation des métiers de l'alimentation, des produits, des territoires et, plus globalement, par une transmission des savoirs et des connaissances sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation durable.

**ET DEUX AXES TRANSVERSAUX** en résonance avec les attentes exprimées lors des Etats Généraux de l'Alimentation.

- **Restauration collective** : un partenaire gagnant pour l'alimentation, impliqué dans la quasi-totalité des enjeux de l'alimentation, c'est un levier puissant pour faire évoluer les pratiques alimentaires, réduire les inégalités et recréer de la valeur ajoutée pour les filières.
- **Projets alimentaires territoriaux** : unir les forces locales au service d'une meilleure alimentation. La mobilisation des territoires, l'appropriation locale des enjeux liés à l'alimentation sont des conditions de réussite de la politique de l'alimentation.

Plus d'informations générales sur le PNA : <http://agriculture.gouv.fr/mots-cles/pna>

Pour plus d'informations sur le PNA en Grand Est :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Bien-manger-PNA>

**ANNEXE 4 :**

**Partenaires mobilisables dans le cadre des politiques éducatives de l'enseignement agricole : Appels à projets, concours**

<b>Thématique</b>	<b>Appel à projet / Concours/AMI</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Pour en savoir plus...</b>
Généraliste	Concours	Le pré vert	Les années impaires (donc 2021)	<a href="https://www.msa.fr/lfy/concours-le-pre-vert">https://www.msa.fr/lfy/concours-le-pre-vert</a>
	Concours	Festival pocket film	Inscription septembre-novembre Envoi des films avant mi-février	<a href="https://chlorofil.fr/agenda/pocket-film">https://chlorofil.fr/agenda/pocket-film</a>
	Appel à projet	Soutien à l'animation de la vie étudiante	Permanent	<a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-l-animation-de-la-vie-etudiant">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-a-l-animation-de-la-vie-etudiant</a>
	Appel à projet	Fondation de France	Permanent	<a href="https://www.fondationdefrance.org/fr/vous-avez-un-projet">https://www.fondationdefrance.org/fr/vous-avez-un-projet</a>
Citoyenneté	Prix support action citoyenneté	Prix Liberté		<a href="https://www.normandie.fr/le-prix-liberte-freedom-prize">https://www.normandie.fr/le-prix-liberte-freedom-prize</a>
	Concours	Plaidoires citoyennes	Parution note de service Mai 2021	<a href="https://chlorofil.fr/agenda/plaidoires">https://chlorofil.fr/agenda/plaidoires</a>
	Appel à projet	Chemins de mémoire	Permanent	<a href="https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-de-projets-pedagogiques">https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/financement-de-projets-pedagogiques</a>
Citoyenneté : Egalité fille/garçon, lutte contre le sexisme	Concours	Buzzons contre le sexisme	Inscription septembre-décembre Envoi des films avant mars	<a href="https://matilda.education/mod/page/view.php?id=641">https://matilda.education/mod/page/view.php?id=641</a>
	Appel à projet	Programme régional d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale et d'éducation au développement	Dépôt jusqu'au 30 avril 2021	<a href="https://www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-projet-programme-regional-dappui-au">https://www.grandest.fr/appel-a-projet/appel-a-projet-programme-regional-dappui-au</a>
Citoyenneté : Alimentation, solidarité internationale	Festival	Festival alimenterre	15 octobre au 30 novembre	<a href="https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0">https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0</a>
	Concours	Prix Alimenterre	chaque année cf note de service (parution janvier N)	<a href="https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-60">https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-60</a>
Citoyenneté : Jeunesse	Appel à projet	Expérience de Jeunesse	Depuis le 1er janvier 2017	<a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/experience-de-jeunesse/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/experience-de-jeunesse/</a>
Vie lycéenne	Appel à projet	Animation de la vie lycéenne	Permanent	<a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/animation-de-vie-lyceenne/">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/animation-de-vie-lyceenne/</a>
Education à l'Environnement et au Développement Durable	Appels à projet	Réseau national EA EDD	selon action et ou AAP	<a href="https://edd.educagri.fr/?AppelAproj">https://edd.educagri.fr/?AppelAproj</a>
	Appel à projet	Science Factor	septembre à décembre	<a href="https://sciencefactor.fr/#1">https://sciencefactor.fr/#1</a>
	Concours	Tous écoresponsables, on parie ?	Edition 2020-2021 pour info : novembre 2020-avril 2021. 2021-2022 à paraître	<a href="https://chlorofil.fr/agenda/tous-ecoresponsables">https://chlorofil.fr/agenda/tous-ecoresponsables</a>
	Appel à projet	Connaître et protéger les eaux souterraines	Permanent	<a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/connaitre-protoger-eaux-souterraines">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/connaitre-protoger-eaux-souterraines</a>
Santé	Appel à projet	Conduites addictives	Note synthétique mi-octobre	<a href="https://chlorofil.fr/actions/sante/promotion-sante/addictions">https://chlorofil.fr/actions/sante/promotion-sante/addictions</a>
	Appel à projet	Soutien aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé	Aide Régionale	<a href="https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-actions-de-promotion-de-">https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-actions-de-promotion-de-</a>
	Appel à projet	RESEDA	Septembre	Espace RESEDA sur Résana
	Concours	Prix "Non au harcèlement"	Pour info : Calendrier 2020-2021 21 février 2021 : Date limite d'envoi des créations . 2022 à paraître	<a href="https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement">https://eduscol.education.fr/2052/prix-non-au-harcelement</a>

## ANNEXE 4 (suite) :

### Partenaires mobilisables dans le cadre des politiques éducatives de l'enseignement agricole (Autres ressources)

Thématique	Nature	Intitulé	Calendrier	Pour en savoir plus...			
Citoyenneté	ressources réseau national MAA DGER	La citoyenneté dans l'enseignement agricole	Permanent selon action et ou appel à projet	<a href="https://citoyennete.educagri.fr/?PagePrincipale">https://citoyennete.educagri.fr/?PagePrincipale</a>			
Citoyenneté : Egalité fille/garçon, lutte contre le sexisme	Ressources Interventions	Centre d'information droit des femmes et des familles (CIDFF)	Selon action et ou projet	08 : <a href="https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-ardennes-08">https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-ardennes-08</a>			
				10 : <a href="https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-aube-10">https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-aube-10</a>			
				67 : <a href="https://basrhin.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://basrhin.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				68 : <a href="https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-haut-rhin-68">https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-haut-rhin-68</a>			
				51 : <a href="https://mame.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://mame.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				52 : <a href="https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-haute-mame-52">https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-haute-mame-52</a>			
				54 (Longwy) : <a href="https://meurtheetmoselle-longwy.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://meurtheetmoselle-longwy.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				54 (Lunéville) : <a href="https://meurtheetmoselle-luneville.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://meurtheetmoselle-luneville.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				54 (Nancy) : <a href="https://meurtheetmoselle-nancy.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://meurtheetmoselle-nancy.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				55 : <a href="https://meuse.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://meuse.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				57 : <a href="https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-moselle-57">https://fncidff.info/les-cidff/cidff-a-votre-service/departement-moselle-57</a>			
				88 : <a href="https://vosges.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35">https://vosges.cidff.info/nos-services/education-et-citoyennete/p-35</a>			
				Ressources- interventions / financement action	Délégation départementale aux droit des femmes et à légalité	Selon action et ou projet	08 : <a href="http://www.ardennes.gouv.fr/presentation-r589.html">http://www.ardennes.gouv.fr/presentation-r589.html</a>
							10 : <a href="https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-">https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-</a>
51 : <a href="mailto:virginie.guerin@mame.gouv.fr">virginie.guerin@mame.gouv.fr</a>							
52 : <a href="https://www.haute-maine.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite/L">https://www.haute-maine.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite/L</a>							
54 : <a href="https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes">https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes</a>							
55 : <a href="mailto:marie-laure.ingadassamy@meuse.gouv.fr">marie-laure.ingadassamy@meuse.gouv.fr</a>							
57 : <a href="https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-l">https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-et-egalite-entre-l</a>							
67 : <a href="https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Egalite-entre-les-femmes-et-les-hom">https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Egalite-entre-les-femmes-et-les-hom</a>							
68 : <a href="mailto:dominique.renger@haut-rhin.gouv.fr">dominique.renger@haut-rhin.gouv.fr</a>							
88 : <a href="mailto:fadila.bouresas@vosges.gouv.fr">fadila.bouresas@vosges.gouv.fr</a>							
Citoyenneté : solidarité internationale	Ressources /Appels à projet Réseau	Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (RED)	Selon action et ou projet				<a href="http://www.red.educagri.fr/">http://www.red.educagri.fr/</a>
	Festival	Festival alimenterre	15 octobre au 30 novembre				<a href="https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0">https://www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre-0</a>
Citoyenneté : Alimentation, solidarité internationale	Programme européen	Erasmus + volet jeunesse	selon calendrier programmation (contact CDM coop intern SRFD)				<a href="https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/">https://site.erasmusplus-jeunesse.fr/</a>
	Prestation gratuite : témoignage d'entrepreneurs Partenariat réseau national insertion MAA	100 000 entrepreneurs	Toute l'année scolaire				<a href="https://www.100000entrepreneurs.com">https://www.100000entrepreneurs.com</a>
Innovation pédagogique	Ressources	Site Pollen dépôt action, échanges séminaires etc.	Toute l'année scolaire	<a href="https://pollen.chlorofil.fr/">https://pollen.chlorofil.fr/</a>			
Climat Scolaire Prévention des violences en milieu scolaire et discriminations	ressources outils méthodologiques	Enquête « climat scolaire »	Campagne d'enquête chaque année contacter référent Climat scolaire SRFD : christophe.pinel@agriculture.gouv.fr	<a href="https://reseau-insertion-egalite.educagri.fr/wakka.php?wiki=ClimatScolaire">https://reseau-insertion-egalite.educagri.fr/wakka.php?wiki=ClimatScolaire</a>			
	ressources /AAP , etc ...	Page ressources chlorofil		<a href="https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/discrimination">https://chlorofil.fr/actions/citoyennete/discrimination</a>			

## Annexe 5 : Liste exhaustive des critères de sélection des projets :

	<b>Critères</b>
Le projet mobilise / favorise :	La communauté éducative dans sa diversité
	Différents publics d'apprenants : mixité
	Des partenaires (y compris prestataires, intervenants...) externes identifiés et qualifiés
	Des partenaires (y compris prestataires, intervenants...) internes identifiés et qualifiés
	Une dynamique de partenariat local et de réseau
Méthodologie de projet : Phase de diagnostic	La participation active du public cible tout au long du projet (dès son élaboration)
	Projet inscrit dans une démarche structurée en amont et en aval des activités proposées
	Projet intégrant une proposition de calendrier, rétroplanning
	Projet issu d'un diagnostic (contexte local, contexte au sein de la structure)
	Projet issu d'un diagnostic objectif (questionnaire, enquête, entretien individuel, ...)
Objectifs et actions à court, moyen et long terme	Projet issu d'un diagnostic partagé (public bénéficiaire, encadrants, professionnels...)
	Action à l'initiative des apprenants
	Action qui s'inscrit dans une démarche globale
	Les objectifs stratégiques et opérationnels sont clairement énoncés.
Evaluation	Les actions prévues sont en adéquation avec les objectifs
	Les méthodes d'intervention sont décrites avec précision
	Les outils d'intervention sont décrits avec précision
	L'évaluation est intégrée dans le projet dès sa conception et décrite
Financement	Les indicateurs sont en phase avec les objectifs
	Des indicateurs de résultat (effets obtenus) sont prévus
	Des indicateurs de processus (projet exécuté conforme au programme) sont prévus
	Le budget est détaillé
Financement	Les devis sont joints
	Le budget prévoit des cofinancements
	Le budget prévoit des actions réalisées à titre gracieux